

## Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du	26 mai 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 mai 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0445

**Article 42.001**      **Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique / Délégation de pouvoirs à la greffière**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386);

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

### **ADOPTION DU PROJET**

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku  
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-090 le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) », afin de remplacer l'affectation « Industrie légère » par l'affectation « Équipement collectif et institutionnel » sur la portion est de l'îlot délimité par les rues Acorn, Saint-Rémi, De Courcelle et la voie ferroviaire du C.N.;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

---

Gérald Tremblay  
Maire

---

Jacqueline Leduc  
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1033023002

-

Jacqueline LEDUC

---

Greffière